

# **MEMORIAL**

## Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 404 3 mai 2005

### SOMMAIRE

Adélaïde, Sicav, Luxembourg 19371	Jardicoop S.A.H., Luxembourg	371
Advanced Development Venture Private Equity	Jardilux S.A.H., Luxembourg	370
S.A., Luxembourg	Jason Enterprises Holding S.A., Luxembourg 19	386
Ajax S.A.H., Luxembourg	Juba Holding S.A., Luxembourg	384
Albin West S.A., Luxembourg 19388	Kadjou S.A.H., Luxembourg	386
Altafinance S.A., Luxembourg 19373	Kent Inter Holding S.A., Luxembourg 19	389
Atrinity Holding S.A., Luxembourg 19374	Kimmolux S.A., Strassen	369
Aymrod S.A., Luxembourg	Kira S.A., Strassen	369
BB Investissement S.A., Luxembourg 19384	Konya S.A.H., Luxembourg	380
Betzdorf Investments International S.A.H., Luxem-		384
bourg	,	346
Brassco Holding S.A., Luxembourg	,	372
Cadu, S.à r.l., Dudelange	,	392
Capton S.A., Strassen 19369	, ,	383
<b>Celfloor S.A., Luxembourg</b>		390
Ciel Holding S.A., Luxembourg 19381	Luxembourg Investments Holding S.A., Luxem-	
CMPI Holding S.A., Luxembourg 19370	· · ·	378
<b>Cofinex S.A.H., Luxembourg</b>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	391
Consens Holding S.A., Luxembourg 19371		391
Constanza S.A.H., Luxembourg 19386		346
Cosafin S.A., Luxembourg		374
De Patt Investissement S.A.H., Luxembourg 19383	. , ,	379
Designer Holding S.A.H., Strassen	, 0	367
Diadem, Sicav, Luxembourg		367
Dod'Eau Distribution S.A., Luxembourg 19392		367
<b>Dyatex S.A., Luxembourg</b>	PEH Quintessenz Sicav, Luxemburg 19	381
Easy Hole Invest S.A., Luxembourg 19374	Retail Investors S.A., Luxembourg	380
Econ Holding S.A., Luxembourg 19373	Safeway Properties S.A., Luxembourg 19	378
Eiknes International S.A., Luxembourg 19367	, 3	368
FondsSelector SMR Sicav, Luxemburg-Strassen 19390	Sauren Fonds-Select Sicav, Luxemburg-Strassen . 19	390
Fongesco S.A.H., Luxembourg 19384	Smarten Software International S.A., Luxem-	
Gilda Participations S.A., Luxembourg 19378	bourg	372
Hatfield S.A., Luxembourg 19388	SOCLINPAR S.A.H., Société Luxembourgeoise	
Hollerich Investment Holding S.A., Luxembourg 19377	d'Investissements et de Participations, Luxem-	
I.S.T International Spedition und Transport S.A.H.,	bourg	377
Luxembourg 19380	Société d'Assistance Technique et Ecologique	
Imeris Holding S.A., Luxembourg 19371	, 0	369
Immo-Euro S.A., Luxembourg	Société Internationale Italcementi (Luxembourg)	
Industrial Properties S.A.H., Luxembourg 19389	S.A., Luxembourg	365
Invertrade S.A. Luxembourg	Société Internationale Italcementi (Luxembourg)	



S.A., Luxembourg	19366	Switex S.A.H., Luxembourg	19382
Société Internationale Italcementi (Luxembourg)		Tontel Investissements S.A., Luxembourg	19379
S.A., Luxembourg	19366	Trois Luxe Holding S.A., Luxembourg	19387
Sodi S.A.H., Luxembourg	19389	Valugy S.A., Luxembourg	19385
Soluparfi I S.A., Luxembourg	19368	Van Lanschot Umbrella Fund, Sicav, Mamer	19382
SSCV Investments, S.à r.l., Luxembourg	19347	Variocap+ S.A., Luxembourg	19385
SSCV Investments, S.à r.l., Luxembourg	19349	Wainbrom Holding S.A., Luxembourg	19373
SSCV Investments, S.à r.l., Luxembourg	19350	Werkfin S.A., Luxembourg	19346
SSCV Investments, S.à r.l., Luxembourg	19365	Winning Funds, Sicav, Luxembourg	19387
Standard S.A.H., Strassen	19385	Zamial Invest S.A., Luxembourg	19370

### WERKFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 70.141.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour le Conseil d' Administration

G. Schneider / M. Lentz

Administrateur / Administrateur

(006766.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

### LAUREENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.295.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(006772.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

## OMEGA INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 48.273.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 18 janvier 2005 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2003 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Mamer, le 18 janvier 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007932.3/695/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.



#### CADU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 150, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 22.067.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2005.

Pour CADU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005612.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

## SSCV INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 103.005.

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of November at 4.45 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SSCV INVESTMENTS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg companies register at number B 103.005, incorporated by deed enacted on 30 August 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1178 of November 19, 2004 (the «Company»).

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the persons appearing at the meeting and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 899 (eight hundred ninety-nine) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

## Agenda:

- 1. Renouncement of the notice period provided under article 16 of the articles of incorporation of the Company with respect to the convening of shareholders to meetings;
- 2. Increase of the subscribed capital by an amount of EUR 40,100 (forty thousand one hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 89,900 (eighty-nine thousand nine hundred) to EUR 130,000 (one hundred and thirty thousand Euro) by the issue of 401 (four hundred and one) new ordinary shares with a nominal value of 100 (one hundred Euro) each;
- 3. Subscription and payment by the subscribers, FCPR SCIENCE & INNOVATION 2001 («FCPR»), and SHAH CAPITAL PARTNERS', L.P. («Shah Capital»), of all the new ordinary shares by a contribution in cash; and
- 4. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

## First resolution

It was unanimously resolved by all shareholders that they hereby renounce to the convening notice period of 8 days for a meeting of shareholders as stated in article 16 of the articles of incorporation of the Company.

## Second resolution

It is resolved to increase the Company's capital by an amount of EUR 40,100 (forty thousand one hundred) Euro so as to raise it from its current amount of EUR 89,900 (eighty-nine thousand nine hundred) Euro to EUR 130,000 (one hundred and thirty thousand Euro) by the issue of 401. (four hundred and one) new ordinary shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the «New Shares») at an issuance price of EUR 100 (one hundred Euro), to be fully paid up through a contribution in cash.

## Third resolution

It is resolved to approve the subscription for 401 (four hundred and one) New Shares referred to above by allotting:
- to FCPR SCIENCE & INNOVATION 2001 an investment fund formed under the laws of France, represented by CDC ENTREPRISES INNOVATION, its managing company, with registered office at Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, BP 180, 75755 Paris Cedex 15, France, («FCPR») 100 (one hundred) shares for an amount of EUR 10,000 (ten thousand Euro); and



- to SHAH CAPITAL PARTNERS, L.P a partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by SCP MANAGEMENT COMPANY LLC, its management company («SHAH») 301 (three hundred and one) shares for an amount of EUR 30,100 (thirty thousand one hundred Euro).

## Contributor's Intervention - Subscription - Payment

The two aforementioned subscribers are represented by Patrick Van Hees, prenamed by virtue of a proxy being here annexed;

They declared to subscribe to:

- 100 (one hundred) of the New Shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each on behalf of FCPR; and
- 301 (three hundred and one) of the New Shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each on behalf of SHAH;

It was further acknowledged that FCPR and SHAH have fully paid their subscription of the New Shares by contribution in cash, so that the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 40,100 (forty thousand one hundred Euro) as was certified to the undersigned notary.

#### Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution in cash being fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article eight of the articles of association of the Company to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 130,000 (one hundred and thirty thousand Euro), represented by 1,300 (one thousand three hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the «Shares»).»

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 5.00 p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### French translation / Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le trente novembre à 16.45 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SSCV INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.005, constituée suivant acte reçu le 30 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1178 du 19 novembre 2004 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés sont présents ou représentés et que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est reporté sur la liste de présence. Le nombre de parts que les associés détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants à la présente assemblée et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 899 (huit-cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés ont été valablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

- 1.- Renonciation au délai de notification tel qu'il résulte de l'article 16 des statuts de la Société relatif à la convocation aux assemblées des associés.
- 2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 40.100 (quarante mille cent Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 89.900 (quatre-vingt-neuf mille neuf cent Euros) à EUR 130.000 (cent trente mille Euros) par l'émission de 401 (quatre cent une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune;
- 3. Souscription et libération par les souscripteurs, FCPR SCIENCE & INNOVATION 2001 («FCPR») et SHAH CAPITAL PARTNERS', L.P. («Shah Capital»), de toutes les parts sociales nouvelles par apport en espèces;
- 4.- Modification et réécriture du premier paragraphe de l'article 8 des statuts afin qu'il reflète l'augmentation de capital;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:



#### Première résolution

Il est décidé par tous les associés à l'unanimité de renoncer par la présente au délai de convocation de 8 jours aux assemblées des associés tel qu'il résulte de l'article 16 des statuts de la Société.

#### Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 40.100 (quarante mille cent Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 89.900 (quatre-vingt-neuf mille neuf cents Euros) à EUR 130.000 (cent trente mille cent Euros) par l'émission de 401 (quatre cent une) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune (les «Nouvelles Parts sociales»), à un prix de souscription de EUR 100 (cent Euros), l'intégralité étant libérée par un apport en espèces.

#### Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription des 401 (quatre cent une) Nouvelles Parts sociales dont question ci-avant par - FCPR SCIENCE & INNOVATION, fonds d'investissement régi par les lois françaises, dûment représenté par CDC ENTREPRISES INNOVATION, sa société de gestion, ayant son siège social Tour du Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, BP 180, 75755 Paris Cedex 15, France, («FCPR»), pour un montant de EUR 10.000 (dix mille Euros);

- SHAH CAPITAL PARTNERS, L.P., une société de personnes formée par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Island, dûment représentée par SCP MANAGEMENT COMPANY LLC, sa société de gestion («SHAH»), pour un montant de EUR 30.100 (trente mille cent Euros).

#### Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Les deux souscripteurs ci-dessus mentionnés sont représentés par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration annexée aux présentes, lesquels déclarent souscrire

- au nom et pour le compte de FCPR, 100 (cent) Nouvelles Parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune;
- au nom et pour le compte de SHAH, 301 (trois cent une) Nouvelles Parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune;

Les Nouvelles Parts sociales sont payées par FCPR et SHAH en intégralité par un apport en espèces, de sorte que la Société a à sa libre et entière disposition un montant de EUR 40.100 (quarante mille cent Euros), comme en atteste lé notaire soussigné.

## Quatrième résolution

Afin de mettre les Statuts en concordance avec ce qui précède, l'apport en espèces ayant été effectué, il a été décidé d'amender le premier paragraphe de l'article huit des statuts de la Société comme suit:

«Art. 8. Le capital social est fixé à 130. 000 (cent trente mille Euros), représenté par 1.300 (mille trois cent) parts sociales de 100 (cent Euros) chacune (les «Parts Sociales»).»

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, vol. 145S, fol. 99, case 8. – Reçu 401 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

J. Elvinger.

(032648.3/211/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

## SSCV INVESTMENTS, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 103.005.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

J. Elvinger.

(032649.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.



## SSCV INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 103.005.

In the year two thousand and four, on the tenth day of November at 12:15 pm.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of SSCV INVESTMENTS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 30 August 2004, registered at Luxembourg trade register section (the «Company»).

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholder present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the persons appearing at the meeting and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 299 (two hundred ninety-nine) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholder has been duly informed.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

- 1.- Increase of the subscribed capital by an amount of EUR 60,000 (sixty thousand) euros so as to raise it from its current amount of EUR 29,900 (twenty-nine thousand nine hundred euros) to EUR 89,900 (eighty-nine thousand nine hundred) euros by the issue of 600 (six hundred) new ordinary shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each;
- 2.- Subscription and payment by the subscribers, FCPR SCIENCE & INNOVATION 2001, V2 FCPR and V2 EF LP, of all the new ordinary shares by a contribution in cash;
  - 3.- Determination of the new rights and obligations attached to all the shares of the Company;
  - 4.- Amendment and restatement of the Articles of Association;
  - 5.- Appointment of new managers of the Company.

After the foregoing was approved by the shareholder, the following resolutions have been taken:

#### First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 60,000 (sixty thousand) euros so as to raise it from its current amount of EUR 29,900 (twenty-nine thousand nine hundred euros) to EUR 89,900 (eighty-nine thousand nine hundred) euros by the issue of 600 (six hundred) new ordinary shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each (the «New Shares») at an issuance price of EUR 100 (one hundred euros), to be fully paid up through a contribution in cash.

## Second resolution

It is resolved to approve the subscription of the 600 (six hundred) New Shares referred to above by:

- FCPR SCIENCE & INNOVATION 2001 an investment fund formed under the laws of France, represented by CDC ENTREPRISES INNOVATION, its managing company, with registered office at Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, BP 180, 75755 Paris Cedex 15, France, («FCPR») for an amount of EUR 30,000 (thirty thousand euros);
- V2 FCPR an investment fund formed under the laws of France, represented by VPSA, its managing company, with registered office at 21, avenue Montaigne, 75008 Paris, France («V2») for an amount of EUR 29,700 (twenty nine thousand seven hundred euros); and
- V2 EF LP an investment fund formed under the laws of Delaware, represented by V2EM, its managing company, with registered office at 301, Howard Street, Suite 1040, San Francisco, CA 94105 («V2 EF») for an amount of EUR 300 (three hundred euros)

## Contributor's Intervention - Subscription - Payment

The three aforementioned subscribers are represented by Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed:

It declared to subscribe to:

- 300 (three hundred) of the New Shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each on behalf of ECPR.
- 297 (two hundred and ninety seven) of the New Shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each on behalf of V2;
  - 3 (three) of the New Shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each on behalf of V2 EF;

It was further declared that FCPR, V2 and V2 EF fully pay their subscription of the New Shares by contribution in cash, so that the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 60,000 (sixty thousand) euros as was certified to the undersigned notary.



#### Third resolution

It is resolved to determine the principal rights and obligations of all the shares of the Company, (the «Shares»), as set out hereafter:

- 1. Each Share confers one voting right, further details of which are included in the consolidated version of the Articles of Association approved in the fourth resolution below (the «Consolidated Articles»).
- 2. The Company shall not issue any new shares, unless in each case the Company shall have first offered to issue the new shares to the shareholders holding at least 250 shares, further details of which are included in the Consolidated Articles.
  - 3. Existing shares shall only be transferable under the terms and conditions as detailed in the Consolidated Articles.
- 4. Shareholders shall be entitled to receive information relating to the financing of the Company under the terms and conditions as detailed in the Consolidated Articles.
  - 5. All other rights pertaining to the Shares are further detailed in the Consolidated Articles.

#### Fourth resolution

Further to the approval of the foregoing resolutions, the Articles of Association as amended and completed as follows have been carefully considered, discussed and approved by the shareholder.

## «Name - Object - Registered office - Duration

- Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»).
  - Art. 2. The Company's name is SSCV INVESTMENTS, S.à r.l.
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner, apart from a public offering, and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy ofLuxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers (the «Board»).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Company's Board.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

## Capital - Share

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 89,900 (eighty nine thousand nine hundred euros), represented by 899 (eight hundred and ninety nine) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each (the «Shares»).

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.



The Company shall not issue any New Shares (as defined below), whether the consideration for these new shares is in cash or in kind, unless in each case the Company shall have first offered to issue to the shareholders holding at least 250 shares (collectively the «Major Shareholders» and individually the «Major Shareholder») all of the New Shares, on the terms set forth herein (the «Offered New Shares»). Each Major Shareholder shall be entitled to subscribe up to a percentage figure which expresses the ratio that (a) the number of issued and outstanding Shares then owned by such Major Shareholder bears to (b) the aggregate number of issued and outstanding Shares then owned by all Major Shareholders, hereafter the «Major Shareholding Percentage») and, in the event only one Major Shareholder elects to subscribe, such Major Shareholder is entitled to subscribe to all of the Offered New Shares. «New Shares» shall mean any capital stock and rights, convertible securities, options or warrants to acquire such capital stock, and securities of any type whatsoever that are, or may become, exercisable or convertible into capital stock; provided that the term «New Shares» does not include:

- (i) up to 2,400 Shares and securities issued upon conversion of any outstanding preferred equity certificates;
- (ii) securities issued or issuable to officers, employees, directors and other service providers of the Company (or any subsidiary) pursuant to stock grants, option plans, purchase plans, agreements or other employee stock incentive programs or arrangements or securities issued or issuable to any trust established for providing grants to such service providers; and
- (iii) securities issued or issuable pursuant to the acquisition of another corporation by the Company by merger, purchase of substantially all of the assets or other reorganization or to a joint venture agreement.

The Company shall deliver to each Major Shareholder written notice of the offer to issue to such Major Shareholder its Major Shareholding Percentage of the Offered New Shares specifying the price and terms and conditions of the offer (each, an «Offer»). The Offer by its terms shall remain open and irrevocable for a period of thirty days (until 5.00 p.m. Luxembourg time of the thirtieth day) from the date of its delivery to such Major Shareholder (the «30 Day Period»).

Each Major Shareholder shall evidence its intention to accept its Offer by delivering to the Company a written notice signed by the Major Shareholder, setting forth the number of Offered New Shares that the Major Shareholder elects to subscribe (the «Notice of Acceptance»). The Notice of Acceptance must be delivered to the Company prior to the end of the 30 Day Period.

If any Major Shareholder fails to exercise its right hereunder to subscribe all of its Major Shareholding Percentage of the Offered New Shares, then the Company shall so notify the other Major Shareholders in a written notice (the «Excess Shares Notice»). The Excess Shares Notice shall be given by the Company promptly after it learns of the intentions of all Major Shareholders with respect to the subscription by each Major Shareholder of less than all of its Major Shareholding Percentage of the Offered New Shares, but in no event later than fifteen days (until 5:00 p.m. Luxembourg time of the fifteenth day) after the expiration of the 30 Day Period. The Major Shareholders who or which have agreed to subscribe their entire Major Shareholding Percentage of the Issued New Shares shall then have the right to subscribe the portion of the Offered New Shares not subscribed by the other Major Shareholders (the «Excess New Shares»), on a prorata basis, by giving notice within fifteen days (until 5:00 p.m. Luxembourg time of the fifteenth day) after receipt of the Excess Shares Notice from the Company. Any shares not so subscribed may be offered to such third parties as the Company may select on terms and conditions not more favourable: that those offered to the Major Shareholders pursuant to this article eight.

In the event a Major Shareholder elects not to subscribe to New Shares and save for the dilution of such Major Shareholder following the capital increase, this election shall not negatively affect the rights, preferences or privileges of shares held by such Major Shareholder.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

#### Art. 10.

10.1. The Shares shall not be transferred prior to the closing of the acquisition of all outstanding shares of TES, S.A., a company incorporated under the laws of France, by TECHNOLOGY ELECTRONIC SOLUTIONS, B. V, a company incorporated under the laws of the Netherlands, from THALES, S.A., a company incorporated under the laws of France, for a consideration of approximately eight million euros (EUR 8,000,000) in cash and nine million euros (EUR 9,000,000) in debt (the «Acquisition»); provided, however, that in the event that the Acquisition does not close by February 1, 2005, then such transfer restriction shall terminate.

10.2. If a shareholder proposes to transfer any securities (the «Offering Shareholder»), the Offering Shareholder shall first deliver to the Company and each Major Shareholder, a written notice (the «Offer Notice»), which Offer Notice shall (i) specifically identify the party or parties to whom or which the Offering Shareholder proposes the securities (the «Third Parties»), pursuant to a bona fide written offer from such Third Parties («Third party Offer»), (ii) specify the price and terms and conditions of the Third Party Offer, and (iii) include a copy of the Third Party Offer.

Delivery of the Offer Notice shall constitute an offer (the «Offering Shareholder Offer») to sell first to the Major Shareholders and then to the Company, all of the securities proposed to be sold by the Offering Shareholder (the «Offered Existing Shares») to such Third Party at the purchase price and on the terms and conditions specified in the Third Party Offer. The Offering Shareholder Offer by its terms shall remain open and irrevocable for a period of thirty (30) days (until 5:00 p.m. Luxembourg time of the twentieth day) (the «Initial Exercise Period») from the date of its delivery to the Company and the other shareholders (the «Offer Notice Date»).

For a period of fifteen days after the Offer Notice Date (with such fifteen day period expiring at 5:00 p.m. Luxembourg time on the 15th day following the Offering Notice Date), each other shareholder shall have the right and option, (i) to accept up to its Major Shareholder Percentage of the Offered Existing Shares at the purchase price and upon the terms and conditions stated in the Offer Notice and (ii) to purchase any of such Offered Existing Shares not accepted by the other shareholders, in which case such Offered Existing Shares not accepted by the other shareholders shall be



deemed to have been offered to and accepted by the shareholders who exercised their option under this clause (iii) pro rata in accordance with their respective Major Shareholding Percentage (computed without including the Major Shareholders which have not so subscribed), on the above-described terms and conditions. Each Major Shareholder shall evidence its intention to accept the Offering Shareholder Offer by delivering to the Company and the Offering Shareholder a written notice signed by the shareholder, setting forth the number of Offered Existing Shares that the shareholder elects to purchase (the «Shareholder's Notice»).

If the shareholders do not deliver a Shareholder's Notice within the required time period for the purchase of all of the Offered Existing Shares, then for a period of fifteen (15) days after the last date on which a Shareholder's Notice may be timely delivered pursuant to these Articles with such fifteen-day period expiring at 5:00 p. m. Luxembourg time on the 15th day after the Offer Notice Date) the Offer Notice Date, the Company shall have the right and option, at its sole discretion, to accept any or all of the Offered Existing Shares at the purchase price and upon the terms and conditions stated in the Offer Notice. The Company shall evidence its intention to accept the Offering Shareholder Offer, further to the approval of the general meeting of shareholders at the majority set forth in Article 10 hereof, by delivering to the Offering Shareholder and each shareholder a written notice executed on behalf of the Company, setting forth the number of Offered Existing Shares that the Company elects to purchase (the «Company's Notice»).

The acceptance of the Offering Shareholder Offer by the Company and/or the shareholders (or any of them) shall be irrevocable and the Offering Shareholder shall be bound and obligated to sell, and the Company and/or such shareholders, as the case may be, shall be bound and obligated to buy, such number of Offered Existing Shares as is indicated in the Company's Notice and the Shareholder's Notice(s) on the same terms and conditions as are set forth in the Offer Notice.

If no effective Company's Notice or Shareholder's Notice shall have been received within the required time periods set forth hereof with respect to all Offered Existing Shares, then the Offering Shareholder shall have ninety days (until 5:00 p. m. Luxembourg time of the ninetieth day) (the «90 Day Period») from the end of the Initial Exercise Period to transfer any or all of the Offered Existing Shares not accepted by the Company or the shareholders (the «Available Shares») to the Third Parties, but only subject to Articles 10.3 and Article 10.4, at a price not less than the price, and on terms not more favourable to the purchaser thereof than the terms, stated in the Offer Notice.

In the event that any Available Shares are not sold by the Offering Shareholder during such 90-Day Period, the right of such Offering Shareholder to transfer such Available Shares shall expire and such Available Shares may not be transferred until they are again offered to the shareholders under the procedures specified hereof.

10.3. To the extent that the Company and the Major Shareholders do not exercise their respective rights of first refusal with respect to all or any part of the Offered Existing Shares pursuant to Article 10.2 hereof («Residual Shares»), then, each Major Shareholder who has not exercised its right of first refusal pursuant to Article 10.2 shall have the right to participate in such sale on the same terms and conditions as specified in the Offering Shareholder Offer. To exercise its rights hereunder, each such Major Shareholder (a «Selling Shareholder») must have provided a written notice to Offering Shareholder within the Initial Exercise Period indicating the number of shares it holds that it wishes to sell pursuant to this section.

If the aggregate number of Shares that the Selling Shareholders desire to sell (as evidenced by written notices) exceeds the number of Residual Shares, each Selling- Shareholder (including the Offering Shareholder) shall be entitled to sell up to its pro rata in accordance with their respective Major Shareholding Percentages (computed without including the Major Shareholders that have not so elected to sell but including the Offering Shareholder) («Pro Rata Co-Sale Share»).

Within five (5) days after, the expiration of the Initial Exercise Period, the Offering Shareholder will give written notice to the Company and each Selling Shareholder specking the number of Residual Shares to be sold by each Selling Shareholder exercising its Right of Co-Sale and subject to compliance with applicable securities laws, the sale of the Residual Shares by the Selling Shareholders shall occur within five (5) days of such notice.

10.4. Notwithstanding any provision herein to the contrary, any shareholder may transfer its Shares to (i) as to each shareholder, any of its partners, stockholders or members, including any affiliates or to any partnership, corporation, limited liability company or other entity that, directly or indirectly, controls, is controlled by or is under common control with such shareholder or that is managed by the same management company (or societé de gestion) as such shareholder, and (ii) any manager, officer or partner of those persons or entities identified in (i); provided, however, that Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders without the consent of shareholders holding at least seventy-five percent (75%) of the Shares.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

10.5. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares on a pro rata and equal treatment of partners basis, whether this repurchase is followed by a cancellation of shares or not. Such repurchase, when followed by a cancellation of shares by reduction of the share capital, shall be carried out by a resolution of shareholders holding at least seventy-five percent (75%) of the Shares at an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

If the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

#### **Management**

- Art. 12. The Company shall be managed by a Board composed of five managers.
- 12.1. Nomination: At each annual meeting of the Company's shareholders, and at each special meeting of the shareholders called for the purposes of appointing managers of the Company, and at any time at which shareholders shall



have the right to, or shall, vote for the appointment, of manager, then, in each such event the managers of the Company shall be appointed in the following manner:

SHAH CAPITAL PARTNERS, L.P., a partnership formed under the laws of the Cayman Islands, shall have the right to propose a slate of four (4) candidates (the «Shah Candidates») out of which two (2) should be appointed as manager by the general meeting of shareholders;

FCPR SCIENCE & INNOVATION 2001, an investment fund formed under the laws of France, represented by CDC ENTREPRISES INNOVATION, its managing company, shall have the right to propose a slate of two (2) candidates out (the CDC ENTREPRISES INNOVATION CANDIDATES) of which one (1) should be, appointed as manager by the general meeting of shareholders; and

V2, an investment fund formed under the laws of France, represented by VPSA, its managing company, shall have the right to propose a slate of two (2) candidates (the «VPSA Candidates») out of which one (1) should be appointed as manager by the general meeting of shareholders.

SHAH CAPITAL PARTNERS, L.P., FCPR SCIENCE & INNOVATION 2001 and V2 are hereafter each referred to as a «Nominating Group».

12.2. Termination: The nomination rights (as set forth in this Article twelve) of each Nominating Group will cease to be effective for any Nominating Group if it, together with all affiliate funds and funds managed by affiliated management companies, holds less than twelve and a half percent (12.5%) of the outstanding Shares. In the event the nomination rights of any Nominating Group are terminated pursuant to this Article 12.3, then the Shareholders shall nominate a candidate or candidates, whichever the case may be, on behalf of such Nominating Group in accordance with the Law.

The managers' remuneration shall be determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the Board.

The Company shall be bound by the joint signature of three managers.

The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. The decisions of the managers are taken by meeting of the Board.

The Board shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board or for such other matter-as may be specified by the Board.

The Board shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting.

Any such notice shall sped the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Three managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the Board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the Board are adopted by a majority of the managers present or duly represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content

The deliberations of the Board shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.



#### **General meetings of shareholders**

#### Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows:

In case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg at such time and place as to be provided to each shareholder via written notice on the last business day of June. Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened by the Board, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

The meeting of shareholders, or the sole shareholder, as the case may be, shall be required to approve (i) any decision relating to the reorganization, sale of control, or any transaction in which all or substantially all of the assets of the Company are sold or licensed, (ii) as well as any decision relating to the equity investments held by the Company, and (iii) any decision relating to the exercise of the voting rights of the Series B Preferred shares held by the Company in TECHNOLOGY ELECTRONIC SOLUTIONS, B. V, with respect to the nomination or dismissal of managers, directors or officers of TECHNOLOGY ELECTRONIC SOLUTIONS, B.V.

i) Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted (including, but not limited to resolutions relating to the equity investments held by the Company) by shareholders representing more than half of the share capital of the Company except for the resolutions to amend the articles such as stated in ii) below and the special resolutions requiring a special majority such as stated in iii) below.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting and at any required subsequent meeting, the same quorum and voting rule applies as at the first meeting so that resolutions are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

- ii) Resolutions to amend the Articles, including but not limited to, the increase or decrease of the number of shares, the creation of any new class or series of shares having rights, preferences or privileges senior to or on a parity with the ordinary shares, the amendment or waiver of any provision of the Company's Articles relative to the shares, the increase or decrease of the authorized size of the Board, shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.
- iii) Resolutions relating to (i) the redemption or repurchase of any shares not followed by the cancellation of the shares by reduction of capital (other than pursuant to equity incentive agreements with service providers giving the Company the right to repurchase shares upon the termination of services), (ii) the corporate reorganization, sale of control, or any transaction in which all or substantially all of the assets of the Company are sold or licensed, (iii) and the payment or declaration of any dividend on any shares, and (iv) the exercise of the voting rights of the Series B Preferred shares held by the Company in TECHNOLOGY ELECTRONIC SOLUTIONS, B. V. with respect to the nomination or dismissal of directors of TECHNOLOGY ELECTRONIC SOLUTIONS, B. V, shall only be taken by a general meeting of shareholders, at a majority of shares representing at least 75% of the shares of the Company in TECHNOLOGY ELECTRONIC SOLUTIONS, B. V with respect to the nomination or dismissal of managers or officers of TECHNOLOGY ELECTRONIC SOLUTIONS, B. V, shall only be taken by a general meeting of shareholders, at a majority of shares representing at least 60% of the shares of the Company.

In case all the shares are held by a sole shareholder, this sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law and of the Articles.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the Board.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn up in writing.

## Financial year - Balance sheet

- Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.
- **Art. 18.** Each year, as of 31 December, the Board will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.



At the same time the Board will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

The Company shall deliver to each Shareholder, within 6 months after the end of each fiscal year of the Company, audited financial statements of the Company, which shall include an income statement and a statement of cash flow for such fiscal year and a balance sheet as of the last day thereof, each prepared in accordance with generally accepted accounting principles consistently applied, and accompanied by the report of such independent certified public accountants as shall have been approved by the Board.

In addition, the Company shall deliver to each Major Shareholder, within thirty (30) days after the end of each quarterly accounting period, unaudited financial statements for such quarterly accounting period, certified by the managers of the Company as presenting fairly the financial condition and results of operations of the Company and as having been prepared on a basis consistent with the accounting principles reflected in the Company's annual audited financial statements, accompanied by a report, signed by the managers of the Company, summarizing the operating and financial highlights of the Company for such quarterly accounting period, which report shall include (i) a comparison between the actual quarterly operating and financial results and the results of the similar quarterly accounting period for the prior fiscal year of the Company, and (ii) a narrative analysis of operations and trends in the business of the Company during such quarterly accounting period.

Furthermore, each Shareholder shall also, on giving the Company two days notice, be entitled to standard inspection and visitation rights, that is to say, each investor shall be entitled to have access to and to examine (and if required, audit at their own cost) among others, the separate books, records, accounts and tax records to be kept by the Company and to be supplied with all the information in such form as it may reasonably require to keep it properly informed about the business affairs of the Company and to be promptly notified of any significant event (including, without limitation, litigation or arbitration) the outcome of which will or is likely to affect the company or its business, finances, assets or affairs.

#### Supervision of the Company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s) and who shall be appointed by the general meeting of shareholders.

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des reviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

#### **Dividend - Reserves**

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into

Subject to Article sixteen, the general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Articles, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of article twenty-one and subject to the prior approval of a general meeting of shareholders with a majority of sixty percent (60%) of the Shares, once per annum, the Board may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the Board itself, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Any and all interim dividends shall be distributed on a pro rata basis to the shareholders.

#### Winding-up - Liquidation

Art. 23. Subject to Article sixteen, the general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.



Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

## Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles. It was noted that the EGM was ended after the fourth resolution and that the ordinary general meeting of the Company would begin as of the fifth resolution.

#### Fifth resolution

In addition to the appointment of Mr Ajay Shah at the incorporation of the Company, it is resolved to approve the additional appointment of the following individuals as manager of the Company for an undetermined duration:

- Mr Valery Huot on behalf of CDC ENTERPRISES INNOVATION, with a principal place of business at Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, BP 180, Paris Cedex 15, France;
  - Mr Philippe Charquet on behalf of VPSA, residing at 21, avenue Montaigne, 75008 Paris, France;
  - Mr Vivek Joshi, residing at 5201, Great America Parkway, Suite 532, Santa Clara, CA 35054;
  - Mr Michel Desbard, residing at Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine B.P. 180, 75755 Paris Cedex 15. The Company shall be bound by the joint signature of any three managers.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed at 1.00 pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### French translation / suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le dix novembre à 12.15 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée SSCV INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 30 août 2004, en voie d'être immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg Section B et de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- L'associé unique est présent ou représenté et que le nombre de parts sociales qu'il détient est reporté sur la liste de présence. Le nombre de parts que l'associé unique détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants à la présente assemblée et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 299 (deux cent quatre-vingt dix-neuf) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé a été valablement informé.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 60.000 (soixante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 29.900 (vingt-neuf mille neuf cents euros) à EUR 89.900 (quatre-vingt neuf mille neuf cents euros) par l'émission de 600 (six cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune;
- 2.- Souscription, et libération par les souscripteurs, FCPR SCIENCE & INNOVATION 2001, V2 FCPR et V2 EF LP, de toutes les parts sociales nouvelles par apport en espèces;
  - 3. Détermination des nouveaux droits et obligations attachés à l'ensemble des parts sociales de la Société;
  - 4. Modification et réécriture des statuts;
  - 5.- Nomination de nouveaux gérants de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:



#### Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 60.000 (soixante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 29.900 (vingt-neuf mille neuf cents euros) à EUR 89.900 (quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros) par l'émission de 600 (six cents) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune (les «Nouvelles Parts sociales»), à un prix de souscription de EUR 100 (cent euros), l'intégralité étant souscrite par un apport en espèces.

#### Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription des 600 (six cents) Nouvelles Parts sociales dont question ci-avant par

- FCPR SCIENCE & INNOVATION, fonds d'investissement régi par les lois françaises, dûment représenté par CDC ENTREPRISES INNOVATION, sa société de gestion, ayant son. siège social Tour du Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, BP 180, 75755 Paris Cedex 15, France, («FCPR»), pour un montant de EUR 30.000 (trente mille euros);
- V2 FCPR, fonds d'investissement régi par les lois françaises, dûment représenté par VPSA, sa société de gestion, ayant son siège social 121, avenue des Champs-Elysées, 758008 Paris, France, («V2»), pour un montant de EUR 29.700 (vingt-neuf mille sept cents euros);
- V2 EF LP, fonds d'investissement régi par les lois de l'Etat du Delaware, dûment représenté par V2EM, sa société de gestion, ayant son siège social 301 Howard Street, Suite 1040, San Francisco, CA 94105 («V2EF») pour un montant de EUR 300 (trois cents euros).

#### Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Les trois souscripteurs ci-dessus mentionnés sont représentés par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration annexée aux présentes, lesquels déclarent souscrire

- au nom et pour le compte de FCPR, 300 (trois cents) Nouvelles Parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune,
- au nom et pour le compte de V2, 297 (deux cent quatre-vingt dix-sept euros) Nouvelles Parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune;
- au nom et pour le compte de V2 EF, 3 (trois) Nouvelles Parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les Nouvelles Parts sociales sont payées par FCPR, V2 et V2 EF en intégralité par un apport en espèces, de sorte que la Société a à sa libre et entière disposition un montant de EUR 60.000 (soixante mille euros), comme en atteste le notaire soussigné.

#### Troisième résolution

Il est décidé de déterminer les principaux droits et obligations de l'ensemble des parts sociales de la Société, (les «Parts Sociales»), de la manière qui suit:

- 1. Chaque Part Sociale confère un droit de vote unique, dont les détails sont précisés au sein de la version consolidée des statuts tels qu'approuvés dans la quatrième résolution ci-dessous (les «Statuts Consolidés»).
- 2. La Société ne pourra pas émettre de Nouvelles Parts sociales, à moins que, dans chaque cas, la Société ait proposé d'émettre les Nouvelles Parts Sociales au profit des associés détenant au moins 250 parts sociales, dont les détails sont fixés dans les Statuts Consolidés.
- 3. Les Parts Sociales existantes pourront être transférées aux termes et conditions détaillés dans les Statuts Consolidée
- 4. Les associés sont autorisés à recevoir des informations relatives au financement de la Société sous les termes et conditions détaillés dans les Statuts Consolidés.
  - 5. Tous les autres droits attachés aux Parts Sociales sont détaillés dans les Statuts Consolidés.

#### Quatrième résolution

Afin de mettre les Statuts en concordance avec ce qui précède, les Statuts, tels qu'amendés et complétés dans la forme qui suit, ont été examinés avec soin, discutés et approuvés par l'associé unique.

### «Dénomination sociale - Objet social - Siège social - Durée

- Art. 1er. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par la loi luxembourgeoise en vigueur du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales modifiée (la «Loi»).
  - Art. 2. Le nom de la Société est SSCV INVESTMENTS, S.à r.l.
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous droits, valeurs, brevets et licences, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour un prix jugé convenable; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit, sans faire appel public a l'épargne et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-avant et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (sociétés holding) du 31 juillet 1929.



Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Il pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Le siège social de la Société pourra être transféré à toute autre place au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant dans les formes prévues par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non), tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil dé Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînentpas la dissolution de la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

#### Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 89.900 (quatre vingt-neuf mille neuf cents euros), représenté par 899 (huit cent quatre-vingt dix-neuf parts sociales de EUR 100 (cent euros) chacune (les «Parts Sociales»).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés (ou par décision de l'associé unique), prise dans les formes requises pour la modification des présents statuts.

La Société n'émettra pas de Parts sociales nouvelles (suivant définition ci-dessous), que le paiement pour ces nouvelles parts sociales soit en espèces ou en nature, sauf si dans tous les cas la Société aura d'abord offert l'émission de toutes les Nouvelles Actions aux actionnaires détenant au moins 250 actions (collectivement appelés les «Associés Majoritaires») et individuellement «l'Associé Majoritaire») aux termes énoncés dans les présents Statuts (les «Nouvelles Parts sociales Offertes»). Chaque Associé Majoritaire aura le droit de souscrire jusqu'à un pourcentage qui exprime le rapport entre (a) le nombre de Parts Sociales émises et en circulation alors détenues par cet Associé Majoritaire (b) et le nombre total de Parts sociales émises et en circulation détenues alors par tous les Associés Majoritaires, ci-après le «Pourcentage d'Actionnariat Majoritaire»), et au cas où un seul Associé Majoritaire devait choisir de souscrire, cet Associé Majoritaire aura le droit de souscrire toutes les Nouvelles Parts sociales Offertes. Les «Nouvelles Parts sociales» se rapportent à tout capital-actions et à tous les droits, titres convertibles, options ou bons d'option pour l'achat de ce capital-actions, et des valeurs mobilières de tout genre qui sont ou pourraient à l'avenir avoir le droit d'être exercées ou de devenir convertibles en capital-actions; sous condition que le terme «Nouvelles Parts sociales» ne se réfère pas:

- (i) aux 2.400 Parts Sociales au maximum et aux titres émis après conversion de tous les certificats d'actions privilégiées en circulation;
- (ii) aux titres émis ou susceptibles d'être émis aux cadres, employés, directeurs et autres prestataires de services de la Société (ou d'une de ses filiales) suite à des cessions de capital, plans d'option sur titres, plans d'achat, conventions ou autres systèmes de primes en actions pour les employés, ou accords, ou titres émis ou à émettre pour tout trust établi en vue de donner des aides à ces prestataires de services; et
- (iii) des titres émis ou pouvant être émis à la suite de l'acquisition d'une autre société par la Société par voie de fusion, d'achat d'une partie essentielle des actifs ou d'une autre réorganisation ou d'un autre accord de partenariat.

La Société remettra à chaque Associé Majoritaire un avis écrit concernant l'offre d'émettre à cet Associé Majoritaire son Pourcentage d'Actionnariat Majoritaire des Nouvelles Actions Offertes en indiquant le prix et les conditions de l'offre (chacune une «Offre»). Conformément aux conditions de cette Offre, celle-ci restera valable et irrévocable pendant une période de trente jours (jusqu'à 17.00 heures, heure de Luxembourg, du trentième jour) à partir de du jour de sa remise à cet Associé Majoritaire (la «Période de 30 jours»).

Chaque Associé Majoritaire devra prouver son intention d'accepter son Offre en faisant parvenir à la Société une note écrite, signée par l'Associé Majoritaire, en indiquant le nombre des Parts sociales Nouvelles Offertes que l'Associé Majoritaire choisit souscrire («l'Avis d'Acceptation»). L'Avis d'Acceptation devra parvenir à la Société avant la fin de la Période de 30 jours. Au cas où un Associé Majoritaire devait ne pas exercer son droit de souscription mentionné cidessous pour tout son Pourcentage d'Actionnariat Majoritaire concernant l'Offre de Parts sociales Nouvelles, la Société en avisera les autres Associés Majoritaires par écrit («Avis d'Actions de Surplus»). L'Avis de Parts sociales de Surplus sera communiqué par la Société immédiatement après avoir reçu l'information des intentions de tous les Associés Majoritaires concernant la souscription par chaque Associé Majoritaire de moins de son Pourcentage d'Actionnariat Majoritaire concernant les Nouvelles Actions Offertes de Surplus, mais au plus tard quinze jours (jusqu'à 17.00 heures, heure de Luxembourg, du quinzième jour) après l'expiration de la Période de 30 jours. Les Associés Majoritaires qui auront consenti à souscrire tout leur Pourcentage d'Actionnariat Majoritaire des Nouvelles Parts sociales Emises auront alors le droit de souscrire au prorata la partie des Nouvelles Parts sociales Offertes qui n'aura pas été souscrite par les autres Associés Majoritaires (les «Parts sociales Nouvelles de Surplus») en notifiant dans un délai de quinze jours (jusqu'à 17.00 heures, heure de Luxembourg, du quinzième jour) après réception de l'Avis de Parts sociales de Surplus de la part de la Société. Toutes les parts sociales qui ne sont pas souscrites de cette manière peuvent être offertes à des



tiers que la Société pourra choisir, et à des conditions qui ne seront pas plus favorables que les conditions offertes aux Actionnaires Majoritaires conformément à cet article huit.

Pour le cas où un Associé Majoritaire devait choisir de ne pas souscrire les Nouvelles Parts sociales et à part une dilution de valeur pour cet Associé Majoritaire à la suite de l'augmentation de capital, ce choix n'aura pas d'effet négatif sur les droits, préférences ou privilèges des parts sociales détenues par cet Associé Majoritaire.

**Art. 9.** Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose d'un nombre de droits de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

#### Art. 10.

10.1. Les Parts sociales ne pourront être cédées avant la fin de l'acquisition de toutes les parts sociales de TES S.A. en circulation, une société établie conformément aux lois françaises, par TECHNOLOGY ELECTRONIC SOLUTIONS B.V., une société établie sous les lois des Pays-Bas, de THALES S.A., une société constituée conformément aux lois françaises, moyennant paiement d'environ EUR 8.000.000 (huit millions d'euros) au comptant, et de EUR 9.000.000 (neuf millions d'euros) sous forme de dettes («l'Acquisition»); sous condition, toutefois, que si l'Acquisition n'est pas clôturée au le février 2005, cette restriction à la cession aura pris fin.

10.2. Si un associé propose la cession de titres (un «Associé Offrant»), cet Associé Offrant fera en premier lieu parvenir à la Société et à chaque Associé Majoritaire un avis écrit (un «Avis d'Offre»); cet avis devra (i) indiquer précisément la ou les parties auxquelles l'Associé Offrant propose l'achat des titres (les «Tiers») à la suite d'une offre de bonne foi écrite de la part de ces Tiers («l'Offre de Tiers»), (ii) indiquer le prix et les conditions de l'Offre de Tiers, et (iii) inclure une copie dé l'Offre de Tiers.

La remise de l'Avis d'Offre constituera une offre («l'Offre de l'Associé Offrant») en vue de vendre en premier lieu aux Associés Majoritaires, et ensuite à la Société, toutes les parts sociales proposées à la vente par l'Associé Offrant (les «Parts sociales Existantes Offertes») à ce Tiers au prix d'achat et aux conditions telles que spécifiées dans l'Offre de Tiers. Suivant ces conditions, l'Offre de l'Associé Offrant restera valable et irrévocable pendant une période de trente (30) jours (et jusqu'à 17.00 heures, heure de Luxembourg, du vingtième jour) (la «Période Initiale d'Exercice») à partir de la date de sa remise à la Société et aux autres associés (la «Date de l'Avis d'Offre»).

Pendant une période de quinze jours qui suit la Date de l'Avis d'Offre (cette période de quinze jours se terminant à 17.00 heures, heure de Luxembourg, le 15e jour qui suit la Date de l'Avis d'Offre), chaque autre associé aura le droit et la possibilité (1) d'accepter les Parts sociales Existantes Offertes jusqu'à la limite du Pourcentage d'Associé Majoritaire au prix d'achat et aux conditions indiquées dans l'Avis d'Offre, et (ii) acheter une de ces Parts sociales Existantes Offertes qui n'aura pas été acceptée par les autres associés; dans ce cas, ces Parts sociales Existantes Offertes qui n'auront pas été acceptées par les autres Associés seront considérées comme avoir été offertes et acceptées par les associés qui auront exercé leur option conformément à cette clause (iii) au prorata conformément à leur Pourcentage d'Actionnariat Majoritaire respectif (calculé sans inclure les Associés qui n'auront pas fait une telle souscription), aux conditions décrites ci-dessus. Chaque Associé Majoritaire apportera la preuve de son intention d'accepter l'Offre de l'Associé Offrant en faisant parvenir à la Société et à l'Associé Offrant un avis écrit signé par l'associé et qui indiquera le nombre des Parts sociales Existantes Offertes que l'associé aura choisi d'acheter («l'Avis d'Associé»).

Au cas où les associés ne devaient remettre un Avis d'Associé dans le délai requis pour l'achat de toutes les Parts sociales Existantes Offertes, la Société sera en droit, pendant une période de quinze (15) jours qui suivent la dernière date à laquelle l'Avis d'Associé pourra être remis en temps opportun conformément à ces Statuts, cette période de quinze jours prenant fin à 17.00 heures, heure de Luxembourg, le 15ème jour après la Date de l'Avis d'Offre), et elle aura l'option, à sa seule discrétion, d'accepter une ou toutes les Parts sociales Existantes Offertes au prix d'achat et aux conditions énoncées dans l'Avis d'Offre. La Société prouvera son intention d'accepter l'Offre de l'Associé Offrant après approbation par l'assemblée générale des associés décidant à la majorité énoncée à l Article 10 de ces Statuts, en remettant à l'Associé Offrant et à chaque associé un avis écrit effectué pour compte de la Société, qui indiquera le nombre des Parts sociales Existantes Offertes, que la Société décide d'acheter («l'Avis de la Société»).

L'acceptation par la Société et/ou les associés (ou l'un d'eux) de l'Offre de l'Associé Offrant sera irrévocable, et l'Associé Offrant sera tenu et obligé de vendre, et la Société et/ou ces associés, le cas échéant, seront tenus et obligés d'acheter le nombre de Parts sociales Existantes Offertes indiquées dans l'Avis de la Société et dans le ou les Avis de l'Associé aux mêmes conditions que celles qui sont contenues dans l'Avis d'Offre.

Au cas où aucun Avis utile de la part de la Société ou des Associés ne serait parvenu endéans les périodes nécessaires telles qu'indiquées dans les présents Statuts en ce qui concerne toutes les Parts sociales Existantes Offertes, l'Associé Offrant aura quatre-vingt-dix jours (jusqu'à 17.00 heures, heure de Luxembourg, du quatre-vingt-dixième jour) (la «Période de 90 jours») à partir de la fin de la Période d'Exercice Initiale pour transférer une ou toutes les Parts sociales Existantes Offertes que la Société ou les associés n'auraient pas acceptée(s) (les «Parts sociales Disponibles») à des Tiers, mais uniquement sous condition des Articles 10.3 et 10.4, à un prix non inférieur au prix fixé, et à des conditions non moins favorables pour l'acheteur que celles qui sont énoncées dans l'Avis d'Offre.

Au cas où une des Parts sociales Disponibles n'était pas vendue par l'Associé Offrant pendant cette Période de 90 jours, le droit de cet Associé Offrant concernant la cession de ces Parts sociales Disponibles sera déchu, et ces Parts sociales Disponibles ne pourront être cédées jusqu'à ce qu'elles soient ré-offertes aux associés conformément aux procédures spécifiées dans les présents Statuts.

10.3. Dans la mesure où la Société et les Associés Majoritaires ne devaient pas exercer leurs droits respectifs de premier refus en ce qui concerne toutes les Parts sociales Existantes Offertes, ou une partie de ces parts sociales seulement, conformément à l'Article 10.2 de ces Statuts (les «Parts sociales Résiduelles»), chaque Associé Majoritaire qui n'a pas exercé son droit de premier refus conformément à l'Article 10.2 aura le droit de participer à cette vente aux mêmes conditions que celles qui sont indiquées dans l'Offre de l'Associé Offrant. En vue d'exercer les droits ci-dessous, chaque Associé Majoritaire (un «Associé Vendeur») devra avoir remis un avis écrit à l'Associé Offrant endéans la Période



d'Exercice Initiale, en indiquant le nombre dé parts sociales qu'il détient et qu'il souhaite vendre conformément à cet article.

Au cas où le nombre total des Parts sociales que désirent vendre les Associés Vendeurs (comme en témoignent les avis écrits) devait dépasser le nombre de Parts sociales Résiduelles, chaque Associé Vendeur (y compris l'Associé Offrant) auront le droit de vendre jusqu'au prorata de ces Parts sociales conformément à leurs Pourcentages d'Actionnariat Majoritaire respectif (calculés sans inclure les Associés Majoritaires qui n'ont pas choisi de vendre, mais y compris l'Associé Offrant) («la Part sociale Prorata de Co-vente»).

Dans les cinq (5) jours qui suivent l'expiration de la Période d'Exercice Initiale, l'Associé Offrant remettra à la Société et à chaque Associé Vendeur un avis écrit indiquant le nombre des Parts sociales Résiduelles que vend chaque Associé Vendeur qui exercera son Droit de Co-vente, et sous condition du respect des lois sur les valeurs mobilières, la vente de ces Parts sociales Résiduelles par les Associés Vendeurs se fera dans les cinq (5) jours qui suivent la date de cet avis.

10.4. Malgré les dispositions contraires dans les présents Statuts, tout associé pourra céder ses Parts sociales (i) concernant chaque associé, à un de ses partenaires, porteurs de titres ou membres, y compris ses affiliés ou à toute association, entreprise, société à responsabilité limitée ou toute autre personne juridique qui contrôle directement ou indirectement, ou qui est sous le contrôle de, ou sous le contrôle commun avec cet associé, ou qui est gérée par la même société de gestion (ou «management company») que cet associé, et (ii) à tout gestionnaire, cadre ou partenaire de ces personnes ou entités mentionnés sous (i); sous condition, toutefois, que les Parts sociales ne soient transférées inter vivos à des non-associés sans le consentement d'associés détenant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des Parts sociales.

Par ailleurs, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi seront d'application.

10.5. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 11. La Société est habilitée à racheter ses propres Parts Sociales au prorata et sur la base d'un traitement équitable des associés, que ce rachat soit suivi ou non d'une annulation des Parts Sociales. Un tel rachat, lorsqu'il est suivi d'une annulation par réduction du capital social devra être décidé par voie de résolution des associés détenant au moins plus de soixante-quinze (75%) des Parts Sociales au cours d'une assemblée générale extraordinaire des associés, représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

#### **Gérance**

Art. 12. La Société sera gérée par un Conseil composé de cinq membres.

12.1. Nomination: A chaque assemblée annuelle des associés de la Société, et dans toute assemblée spéciale des associés convoquée aux fins de nommer les gérants de la Société, et chaque fais que les associés auront le droit de, ou devront voter la nomination d'un gérant, les gérants de la Société seront à chaque fois nommés comme suit:

SHAH CAPITAL PARTNERS L.P., une société en nom collectif établie conformément aux lois des lles Caiman, aura le droit de proposer une liste de quatre (4) candidats (les «Candidats Shah») dont deux (2) seraient à nommer auxfonctions de gérants par l'assemblée générale des associés;

FCPR SCIENCE & INNOVATION 2001, un fonds d'investissement établi conformément aux lois françaises, représenté par CDC Entreprises Innovation, sa société de gestion, aura le droit de proposer une liste de deux (2) candidats (les «Candidats CDC ENTREPRISES INNOVATION») dont un (1) sera nommé aux fonctions de gérant par l'assemblée générale des associés; et

V2, un fonds d'investissement établi conformément aux lois françaises, représentée par VPSA, sa société de gestion, aura le droit de proposer une liste de deux, (2) candidats (les «Candidats VPSA») dont un (1) sera nommé aux fonctions de gérant par l'assemblée générale des associés.

Il est fait référence ci-dessous à SHAH CAPITAL PARTNERS L.P., FCPR SCIENCE & INNOVATION 2001 et V2 sous le terme de «Groupe Désignant».

12.2. Cessation: Les droits de désignation de chaque Groupe Désignant (suivant ce qui est indiqué à l'Article douze) cessera d'être applicable par chaque Groupe Désignant si, ensemble avec tous les fonds affiliés et les fonds gérés par des sociétés de gestion affiliées, ce Groupe Désignant détient moins de douze et demi pour cent (12,50%) des Parts sociales en circulation. Si un des Groupes Désignant n'a plus le droit de procéder à une nomination conformément à cet Article 12.3, les Associés nommeront un ou plusieurs candidats, le cas échéant, pour compte de ce Groupe Désignant, conformément à la Loi.

La rémunération des gérants sera arrêtée par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou, s'il existe un associé unique, par décision de l'associé unique. La rémunération des gérants peut faire l'objet d'une modification par une résolution prise dans les mêmes formes.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) sont de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de trois gérants.

Le Conseil de Gérance peut, de temps en temps, sub-déléguer une partie de ses pouvoirs, pour l'accomplissement de tâches spécifiques, à un ou plusieurs agents «ad-hoc» qui n'est /ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société

Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet /ces agent(s), la durée de son / leur mandat, ainsi que toutes autres conditions de son / leur mandat.



- Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
  - Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunion du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisit parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque Conseil de Gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la réunion. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants peuvent renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du Conseil de Gérance.

Trois gérants présents en personne, par procuration ou représentés forment le quorum.

Tout gérant peut désigner par écrit ou par fax, par câble, télégramme, télex, moyens électroniques, un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du Conseil de Gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du Conseil de Gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en Conseil de Gérance.

Dans un tel cas, les résolutions doivent être prises expressément que cela soit par écrit, par lettre circulaire, lettre, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du Conseil de Gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

## Assemblée générale des Actionnaires

## Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

En cas de pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmit par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prise en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le dernier jour ouvré de juin («business day»). Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixés dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le Conseil de Gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée des associés, ou de l'associé unique, le cas échéant, devra approuver (i) toute décision en relation avec la réorganisation, la vente du contrôle, ou toute autre transaction dans laquelle tous, ou une partie considérable des actifs de la Société sont vendus ou mis sous licence, (ii) ainsi que toute décision en relation avec des investissements de



capital détenus par la Société, et (iii) toute décision en relation avec l'exercice de droits de vote des parts sociales privilégiées de Série B détenues par la Société dans TECHNOLOGY ELECTRONIC SOLUTIONS B.V. concernant la nomination ou la révocation de gérants, administrateurs ou cadres de TECHNOLOGY ELECTRONIC SOLUTIONS B.V.

i) Les résolutions de l'assemblée des associés (y compris, mais non limitées aux résolutions en relation avec les investissements de capital détenues par la Société) sont valablement prises si elles sont adoptées par des associés qui représentent plus de la moitié du capital social de la Société, excepté les résolutions pour modifier les Statuts telles qu'énoncées sous ii) ci-dessous, et les résolutions spéciales qui requièrent une majorité spéciale telle qu'énoncée sous iii) ci-dessous.

S'il n'y a pas de quorum dans la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués, à une deuxième assemblée par lettre recommandée.

Dans cette deuxième assemblée, et dans toute assemblée ultérieure nécessaire, les mêmes règles de quorum et de vote que celles de la première assemblée sont applicables, de façon que les résolutions sont valablement prises si adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

- ii) Les résolutions concernant la modification des Statuts, y compris, mais sans être limitées à l'augmentation ou la diminution du nombre de parts sociales, la création d'une nouvelle classe ou série de parts sociales avec des droits préférentiels ou privilégiés antérieurs, ou de statut égal avec les parts sociales ordinaires, la modification ou la renonciation à toute disposition des Statuts de la Société concernant les parts sociales, l'augmentation ou la diminution de l'importance autorisée du Conseil de Gérance, ne seront prises que dans une assemblée générale extraordinaire des associés à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.
- iii) Les résolutions concernant (i) le remboursement ou le rachat de parts sociales non suivi par l'annulation des parts sociales par réduction du capital (sauf à la suite d'accords de capital de rendement avec des prestataires de service qui donnent à la Société le droit de racheter les parts sociales à la fin des services), (ii) la réorganisation de la société, l'aliénation du contrôle, ou toute transaction dans laquelle tous ou presque tous les actifs de la Société sont vendus ou mis sous licence, (iii) et le paiement ou la déclaration d'un dividende sur une quelconque des parts sociales, et (iv) l'exercice des droits de vote des Parts sociales Privilégiées de Série B détenues par la Société dans TECHNOLOGY ELECTRONIC SOLUTIONS B.V. concernant la nomination ou la révocation d'administrateurs de TECHNOLOGY ELECTRONIC SOLUTIONS B.V. ne seront prises que par une assemblée générale des associés à la majorité des parts sociales représentant au moins 75% des parts sociales de la Société et les résolutions concernant (v) l'exercice des droits de vote des Parts sociales Privilégiées de Série B détenues par la Société dans TECHNOLOGY ELECTRONIC SOLUTIONS B.V., ne seront prises que par une assemblée générale des associés à la majorité d'au moins 60% des parts sociales de la Société.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des Parts Sociales serait détenu par un seul associé, cet associé unique exercera seul les prérogatives dévolues à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi et des statuts.

Il en résulte que l'associé unique prendra l'ensemble des décisions qui dépassent les pouvoirs du Conseil de Gérance. A l'exception des opérations courantes accomplies sous des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société seront retranscrits dans des procès-verbaux ou dressés par écrit.

#### **Exercice social - Comptes annuels**

- Art. 17. L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
- Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le Conseil de Gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la société.

Dans le même temps, le Conseil de Gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

La Société remettra à chaque Associé dans un délai de 6 mois qui suivent la fin de chaque année fiscale de la Société les états financiers révisés de la Société, comprenant un compte de résultat et un état de la trésorerie pour cette année fiscale, et un bilan au dernier jour de l'année fiscale, tous établis suivant dés principes comptables généralement admis et appliqués de manière conséquente, avec un rapport d'experts comptables indépendants approuvés par le Conseil de Gérance.

En outre, la Société remettra à chaque Associé Majoritaire dans un délai de trente (30) jours qui suivent la fin de chaque période comptable trimestrielle des états financiers non révisés pour cette période comptable trimestrielle, certifiés par les gérants de la Société et qui sont une représentation fidèle de la condition financière et, des résultats des opérations de la Société, et qui auront été établis sur une base compatible avec les principes comptables reflétés dans les états financiers révisés annuels, accompagnés d'un rapport signé par les gérants de la Société, qui résumera les points forts de la Société pour cette période; ce rapport comprendra (i) une comparaison entre le compte de résultat et les résultats financiers constatés et les résultats de la même période comptable trimestrielle de la Société de l'année fiscale antérieure, et (ii) un récit de l'analyse des opérations et tendances dans les affaires de la Société pendant cette période comptable trimestrielle.

En outre, chaque Associé aura également le droit, sous condition d'un préavis de deux jours à la Société, de faire des vérifications et visites normales, c'est-à-dire que chaque investisseur aura le droit d'accéder et d'examiner (et si nécessaire, vérifier à ses propres frais) entre autres, les différents livres, les dossiers, comptes et dossiers fiscaux que la So-



ciété devra tenir et de recevoir toutes informations dans une forme qu'il pourra raisonnablement exiger en vue de rester dûment informé quant aux affaires de la Société, et d'être ponctuellement notifié quant à chaque événement significatif (y compris, sans limite, des litiges ou arbitrages) dont le résultat pourra ou pourrait affecter la Société ou ses affaires, ses moyens financiers, ses actifs ou ses transactions.

#### Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peut /peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide(nt) des termes et conditions de son / leur mandat.

#### **Dividendes - Réserves**

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Conformément à l'article 16, l'assemblée, générale des associés peut décider, selon les règles de vote définies par les statuts, que le bénéfice soit, soit distribué sous forme de dividendes entre les associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent, soit reporté à nouveau, soit transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un et conformément à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant plus de soixante pour cent (60%), une fois par an, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance lui-même, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire. Les dividendes intérimaires seront distribués aux associés au prorata.

## **Dissolution - Liquidation**

- Art. 23. Conformément à l'article 16, l'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.
- **Art. 24.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (le cas échéant) qui détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

## Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Il est noté que l'assemblée extraordinaire des associés est clôturée à la fin de la quatrième résolution et que l'assemblée ordinaire des associés de la Société commence à partir de la cinquième résolution.

## Cinquième résolution

En complément à la nomination de Monsieur Ajay Shah lors de la constitution de la Société, il est décidé d'accepter la nomination supplémentaire des personnes suivantes en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée

- Monsieur Valéry Huot, au nom et pour le compte de CDC El, dont le lieu d'activité principal est Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, BP 180, Paris Cedex 15, France;
- Monsieur Philippe Charquet au nom et pour le compte de VPSA, demeurant 21, avenue du Maine, 75008 Paris, France;
  - Monsieur Vivek Joshi, demeurant 5201, Great America Parkway, Suite 532, Santa Clara, C 35054;
- Monsieur Michel Desbard, demeurant Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine B.P. 180, 75755 Paris Cedex 15.

La Société sera engagée par la signature conjointe de trois de ses gérants.



#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à treize heures.

Dont acte, passé à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 75, case 12. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

J. Elvinger.

(032655.3/211/965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

## SSCV INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 103.005.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(032656.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

#### SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 40.258.

L'an deux mille cinq, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE INTERNATIONA-LE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40.258, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 434 du 29 septembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2004, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giancarlo Berera, dirigeant de société, demeurant à Bergame, Italie.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante (885.750) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1.- Réduction du capital social à concurrence de cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent huit mille euros (EUR 198.408.000,-) pour le ramener de son montant actuel de deux cent cinquante et un millions cinq cent cinquante-trois mille euros (EUR 251.553.000,-) à celui de cinquante-trois millions cent quarante-cinq mille euros (EUR 53.145.000,-) par réduction de la valeur nominale des actions pour la porter de deux cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 284,-) à soixante euros (EUR 60,-) par action et par remboursement du montant à due concurrence aux actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société.
  - 2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.



Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent huit mille euros (EUR 198.408.000,-) pour le ramener de son montant actuel de deux cent cinquante et un millions cinq cent cinquante-trois mille euros (EUR 251.553.000,-) à celui de cinquante-trois millions cent quarante-cinq mille euros (EUR 53.145.000,-) par réduction de la valeur nominale des actions pour la porter de deux cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 284,-) à soixante euros (EUR 60,-) par action et par remboursement du montant à due concurrence aux actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société.

Ledit remboursement sera effectué sous l'observation des dispositions de l'article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour procéder à l'échange des huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante (885.750) actions de l'ancienne valeur nominale de deux cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 284,-) chacune, contre le même nombre d'actions nouvelles d'une valeur nominale de soixante euros (EUR 60,-) chacune et pour procéder à l'annulation de toutes les actions anciennes.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante-trois millions cent quarante-cinq mille euros (EUR 53.145.000,-), représenté par huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante (885.750) actions ayant une valeur nominale de soixante euros (EUR 60,-) chacune.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: G. Berera, J.R. Bartolini, S. Capuzzo, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 avril 2005, vol. 431, fol. 34, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 avril 2005. H. Hellinckx.

(035146.3/242/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2005.

## SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 40.258.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 avril 2005. H. Hellinckx.

(035148.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2005.

## SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 40.258.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 20 avril 2005

- 1) les cooptations de Monsieur Marco Binazzi, dirigeant de société, résidant à Florence en Italie, Via Duccio di Buoninsegna n° 72, en tant qu'Administrateur de catégorie A et Monsieur Gilles Coremans, employé privé, demeurant professionnellement au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la société, en remplacement respectivement de Messieurs Ettore Rossi et Pierre Mestdagh, démissionnaires, sont ratifiées. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007;
- 2) la nomination de ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à la présente date, en tant que réviseurs d'entreprises indépendants, conformément aux requis légaux en relation avec société captive de réassurance est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007;
  - 3) Les démissions de Messieurs Dario Massi et Jean-Paul Reiland de leur mandat d'Administrateur sont acceptées;



4) Messieurs Guido Picece, dirigeant de société, demeurant à Sorisole (BG), Via Cume n° 3, et Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommés nouveaux Administrateurs de Catégorie A et respectivement de Catégorie B, en remplacement de Monsieur Dario Massi et de Monsieur Jean-Paul Reiland. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2005

Certifié sincère et conforme

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A/ Administrateur Catégorie B

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034145.3/795/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2005.

## EIKNES INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 85.585.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05260, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(006739.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

## PARIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.394.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Signature.

(006725.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

## PARIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.394.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Signature.

(006727.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

## PARIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.394.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Signature.

(006728.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.



#### IMMO-EURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 74.211.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 et affectation des résultats
- 3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers.
- I (01373/657/15)

## SOLUPARFI I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 74.220.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 et affectation des résultats
- 3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers.
- I (01374/657/15)

## SAUREN FONDS-SELECT SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 68.351.

Die Aktionäre werden hiermit zu einer

## ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 18. Mai 2005 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

## Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
- 2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2004 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
- 3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
- 4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
- 5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft zwei Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der SAUREN FONDS-SELECT SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00342 / 44 903 - 4023 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2005.

I (02035/755/28) Der Verwaltungsrat.



### KIMMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 98.700.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 23 mai 2005 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

I (01954/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

## CAPTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 91.616.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

### I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 23 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

I (01955/1267/14)

Le Conseil d'Administration

## KIRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 91.615.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 23 mai 2005 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

I (01956/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

## SOCIETE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ECOLOGIQUE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 22.259.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 31 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société.

## Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
- 2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003,
- 3. Affectation des résultats,
- 4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
- 5. Nomination d'un nouvel administrateur,
- 6. Divers.
- I (01809/000/17)

Le Conseil d'Administration.



## ZAMIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 77.361.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers.

I (01958/696/14)

Le Conseil d'Administration.

## **COFINEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 35.997.

\_

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers.

I (01959/696/14)

Le Conseil d'Administration.

## JARDILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.857.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 18 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

#### Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

I (01988/000/15)

Le Conseil d'Administration.

## CMPI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 14.694.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 19 mai 2005 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4. Divers.

I (01858/788/15)

Le Conseil d'Administration.



### IMERIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 72.970.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 18 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

#### Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Décision à prendre part quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
- 5. Divers.

I (01989/000/16)

Le Conseil d'Administration.

## **CONSENS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 25.338.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 18 mai 2005 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

### Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (01990/000/16)

Le Conseil d'Administration.

## JARDICOOP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 87.855.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 18 mai 2005 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

## Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

I (01992/000/15)

Le Conseil d'Administration.

## ADELAÏDE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 43.310.

Les actionnaires sont invités à assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 mai 2005 à 9.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises
- 2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004; affectation des résultats
- 3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004



- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Seront admis à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant la date de l'Assemblée aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (01805/755/23) Le Conseil d'Administration.

### BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 34.446.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 24 mai 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01859/755/18) Le Conseil d'Administration.

## SMARTEN SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, (anc. GULL S.A.).

Registered office: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 55.016.

As the Ordinary General Meeting convened for April 22, 2005 did not meet the minimum quorum required by the Law of August 10, 1915, the shareholders are requested to attend the

## SECOND ORDINARY GENERAL MEETING

which will be held extraordinarily on *June 6, 2005* at 11.00 a.m. at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

- 1. Presentation and approval of the Liquidator's Report
- 2. Appointment of an Auditor for the liquidation
- 3. Miscellaneous

This second Meeting will validly deliberate whatever the present part of the share capital may be, according to article 67 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies.

I (02057/000/18) For the Board of Directors.

#### LAUZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 82.450.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le jeudi 26 mai 2005 à 11.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.



Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01928/755/18) Le Conseil d'Administration.

### WAINBROM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 96.309.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2005 à 8.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
- 5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 6. Divers.

I (01960/696/17)

Le Conseil d'Administration.

## ECON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.239.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 18 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

## Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
- 5. Divers.

I (01991/000/16)

Le Conseil d'Administration.

## **ALTAFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.703.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le mardi 24 mai 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02063/755/18) Le Conseil d'Administration.



## **DESIGNER HOLDING S.A.H.**, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité. H. R. Luxemburg B 42.224.

Die Herren Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

## ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 20. Mai 2005 um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

## Tagesordnung:

- 1. Lagebericht des Verwaltungsrates und Bericht des Aufsichtskommissars
- Vorlage und Genehmigung der Bilanzen und Gewinn- und Verlustrechnungen, sowie Ergebniszuweisungen per 31. Dezember 2001
- 3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
- 4. Verschiedenes.

I (02005/698/15) Der Verwaltungsrat.

## ATRINITY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 76.289.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2005 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Divers.

I (02006/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

### EASY HOLE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 61.709.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### I'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le jeudi 26 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02007/755/18) Le Conseil d'Administration.

## ORIFLAME COSMETICS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 8.835.

## The ANNUAL GENERAL MEETING

(«AGM») of ORIFLAME COSMETICS S.A. (the «Company») in relation to items 1 to 9 of the agenda below will be held at the offices of WILDGEN & PARTNERS, 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg on 19 May 2005 at 11.00 a m

## The EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(«EGM») of the Company in relation to items 10 to 11 of the agenda will be held at the same place immediately after the closing of the AGM.



## Agenda:

- 1. Reading of the report of the Board of Directors relating to conflicting interests of directors;
- 2. Approval of the reports of the Board of Directors and of the independent auditor («réviseur d'entreprises») relating to the accounts of the Company as at 31 December 2004;
- 3. Approval of the balance sheet and of the profit and loss statement of the Company as at 31 December 2004 and of the Consolidated Accounts as at 31 December 2004;
- 4. Allocation of results for the financial year ending 31 December 2004;
- 5. Approval of the Board of Director's resolution that a dividend of EUR 0.75 per share (or the Swedish Krona equivalent per Swedish Depository Receipt) shall be paid in cash out of the profits of the financial year ended 31 December 2002 and that 24 May 2005 shall be the record date in respect of such dividend. The payment of cash dividend is expected to occur through VPC AB on 27 May 2005;
- 6. Discharge to the directors and the independent auditor («réviseur d'entreprises») in respect of carrying out their duties during the financial year ending 31 December 2004;
- 7. Approval of directors' and committee fees totalling EUR 165,000 to be allocated as follows: EUR 30,000 to the Chairman of the Board, EUR 15,000 to each respective remaining non-executive director and EUR 45,000 to the committees of the Board of Directors;
- 8. Statutory elections including the election of Helle Kruse Nielsen and Lennart Björk as new members of the Board and Magnus Brännström as member of the Board further to his co-optation by the Board on 1 March 2005. Helle Kruse Nielsen has worked in various management positions at UNILEVER and MARS INCORPORATED and is currently board member of DANSK DROGE A/S, GUMLINK A/S, VIN&SPRIT AB and ScanSeason A/S. Lennart Björk is chairman of the board and co-founder of GANT COMPANY AB. Birgitta Johansson-Hedberg and Bengt Braun have declined re-election;
- 9. Approval of the Board of Director's proposal that an election committee («Committee») shall be established and approval of proposed procedure for appointment of the members of the Committee whereby the Board proposes:

that there shall exist a Committee to prepare and make proposals to the AGM regarding the election of the Chairman of the AGM, Chairman of the Board of Directors, Directors and, if applicable, auditors, as well as the Board of Directors' and auditors' fees:

that the Chairman of the Board of Directors shall convene the five largest shareholders of the Company, as it is known by the Company at that time, at the end of the third quarter of the year. These shareholders then have the right to appoint a member each of the Committee. If any of the five largest shareholders declines its right to appoint a member of the Committee, or if a member resigns from the Committee and is not replaced by a new member appointed by the same shareholder, the shareholder next in size shall be given the opportunity to appoint a member of the Committee. If several of the shareholders decline their right to appoint members of the Committee, no more than the eight largest shareholders need to be contacted. The Committee should be chaired by one of its members. No more than two of the Committee's members should also be members of the Board of Directors. If any of the shareholders having appointed a member to the Committee sells a not insignificant part of its shares in the Company and ceases to qualify as a large shareholder with rights to appoint a member to the Committee, the respective member should resign from the Committee, and a new member should be appointed by the next large shareholder. The chairman of the Board of Directors shall, as part of the Committees' work, present any matters regarding the Board of Director's work that may be of importance for the Committee's work, including an evaluation of the work of the Board of Directors and the requirements and skill set to be represented by the Directors, to the Committee;

that individual shareholders shall have the possibility to give suggestions regarding members of the Board of Directors to the Committee for further assessment within its scope of work;

that information regarding the composition of the Committee shall be made public in the Company's interim report for the third quarter;

that the Committee shall have the right to charge the Company costs for recruitment consultants, if it is deemed necessary to get an adequate selection of candidates for members of the Board of Directors.

10. After reading of the report of the Board of Directors relating to exclusion of the pre-emption right, approval of proposal for authorization to the Board of Directors to issue shares under a new share incentive plan for key employees and a small number of other key individuals of the Company (the «Participants») for the years 2005-2007, whereby the Board of Directors proposes that the EGM authorizes the Board of Directors to at one or several occasions increase the share capital of the Company within the authorized share capital and exclude the pre-emption right by the issue of up to 2,250,000 shares to the Participants under such plan. Out of such shares up to 150,000 shares will annually be purchased by the Participants at fair market terms, a total of up to 450,000 shares (the «Investment Shares») over the life of the plan. Up to a further 600,000 shares per year will be available to be awarded to the Participants as free shares, a total of up to 1,800,000 shares over the life of the plan (the «Achievement Shares»). The allotment of Achievement Shares to each Participant will be between 0 and 4 Achievement Shares for each Investment Share, depending upon the development of the Operating Profit of the Company in the 3 years following the Purchase of each Investment Share. The levels of Operating Profit development required for each Achievement Share level will be set by the Board of Directors to provide a fair balance between performance and reward. Under IFRS 2 the cost of the plan must be expensed through the Operating Statement over the life of the plan. The cost calculation depends in part on the share price ruling for the Invest-



ment Shares in each year and as this is uncertain the full cost of the scheme may not be calculated now. For this reason the Board of Directors will examine the levels of performance required for the Achievement Share levels each year and will inform each respective Annual Shareholders Meeting of the expected cost of such years' allocation. At today's share price of SEK 150 the cost of the 2005 allocation of 150,000 Investment Shares will be between EUR 0 and EUR 9,000,000 depending on performance. This cost will be spread over the period 1 July 2005 - 30 June 2008. In the event that the subscription price for any share issued pursuant to the share incentive plan is less than the accounting par value of each share so issued, the Board of Directors shall be authorised to take the balance in respect thereof from the reserves of the Company. The number of Participants in this year's grant amounts to approximately 150 individuals. If all of the Investment Shares and Achievement Shares are subscribed for and awarded, the share capital will increase by EUR 2,812,500, implying a potential dilution of approximately 3.0 per cent in earnings per share in the Company over the lifetime of the share incentive plan. The reason for the deviation from the shareholders' pre-emption rights according to the above proposal is that a long-term ownership interest of the Participants is likely to increase the interest in the business and the results of the ORIFLAME group and that it will increase the motivation and mutual interests of the Participants and the Company. The proposal is therefore deemed to be beneficial for the Company and its shareholders.

11. Deletion of Article 5 of the Articles of Association and replacing it with the following:

«Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is fixed at seventy-four million one hundred and seventy-six thousand seven hundred and eighty-six euros and twenty-five cents (EUR 74,176,786.25), represented by fifty-nine million three hundred and forty-one thousand four hundred and twenty-nine (59,341,429) shares of no nominal value.

The authorised capital of the Company is fixed at one hundred and two million four hundred thousand euros (EUR 102,400,000.00). The board of directors of the Company shall have power to issue shares and increase the share capital of the Company within the limits of its authorised capital for a period ending five years after 19 May 2005 to persons exercising their rights under the 2005 share incentive plan and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders by the issue of up to two million two hundred and fifty thousand (2,250,000) shares under such plan and in the event that the subscription price for any share issued pursuant to the 2005 share incentive plan is less than the accounting par value of each share so issued, to take the balance in respect thereof from the reserves of the Company.

Such authorisation may be renewed by decision of a general meeting of the shareholders.

The realisation of the authorised capital will take place by the creation and the issue of new shares of no nominal value and which will benefit from the same rights as shares previously issued.»

12. Miscellaneous.

## Notice to shareholders

Shareholders who wish to attend the AGM and EGM must;

i. be registered as shareholders in the share register of the Company on 9 May 2005;

ii. notify the Company of their intention to attend the AGM and EGM no later than 5 p.m. on 13 May 2005.

Shareholders who are able to prove that they are registered shareholders of the Company as at 9 May 2005 may attend the AGM and EGM.

Shareholders who wish to attend the AGM and EGM must give notice of intention to attend by sending attendance cards (available on www.oriflame.com under the heading «Attendance Cards for Shareholders») to the registered address of the Company. Or they may send the attendance card by fax to the Company at +352 26 20 32 34. All attendance cards must be received by the Company no later than 5 p.m. on 13 May 2005. The attendance card must be completed in full and signed.

Holders of bearer shares wishing to attend and vote at the AGM and EGM in person or by proxy must deposit their bearer shares at the Company's registered offices no later than 5 p.m. on 13 May 2005 and shall obtain a receipt from the Company confirming such deposit. Neither a holder of bearer shares nor his or her proxy shall be permitted to attend or vote at the AGM and EGM except upon production at the meeting of the receipt confirming such deposit.

Shareholders may vote by proxy. Proxy cards (available on www.oriflame.com under the heading «Proxy Cards for Shareholders») must be used. In order to be included in the votes, fully completed and signed proxy cards must be received by the Company by fax (+352 26 20 32 34) or at the registered address of the Company no later than 5 p.m. on 13 May 2005.

## Notice to SDR holders

Holders of Swedish Depository Receipts of the Company («SDRs») who wish to attend the AGM and EGM must: i. be registered in the register kept by VPC AB on 9 May 2005

ii. notify SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB (publ) («SEB») of their intention to attend the AGM no later than 5 p.m. on 13 May 2005.

SDRs are only registered in the name of the holder in the register kept by VPC AB («VPC»). SDR holders registered in the name of a nominee (which may be a broker or a bank) must have their SDRs registered in their own names in the VPC register to be entitled to give instructions to SEB to vote at the AGM and EGM. SDR holders who hold through a nominee should therefore request their nominee to request a temporary owner registration (so-called voting-right registration) in good time before 9 May 2005 if they wish to vote.

SDR holders who are directly registered in the VPC register or who have a voting-right registration by 9 May 2005 may attend the AGM and EGM. SDR holders must be able to prove that they are SDR holders as at 9 May 2005 if they wish to attend.



SDR holders who are directly registered in the VPC register or who have a voting-right registration by 9 May 2005 who wish to attend the AGM and EGM must give notice of their intention to attend by sending attendance cards (available on www.oriflame.com under the heading «Attendance Cards for SDR Holders») to SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB (publ), SEB Merchant Banking, Securities Services, Swedish Depository Receipts, 106 40 Stockholm, Sweden. All attendance cards must be received by SEB no later than 5 p.m. on 13 May 2005. The attendance card must be completed in full and signed.

SDR holders who are directly registered in the VPC register or who have a voting-right registration by 9 May 2005 may vote by proxy. Voting is not carried out by attending the AGM or EGM in person. Proxy cards (available on www.oriflame.com under the heading «Proxy Cards for SDR Holders») must be used. Fully completed and signed proxy cards must, in order to be included in the votes, be received by SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB (publ), SEB Merchant Banking, Securities Services, Swedish Depository Receipts, 106 40 Stockholm, Sweden no later than 5 p.m. on 13 May 2005,

SDR holders that have not given SEB instruction as to the exercise of the voting rights pertaining to the shares represented by their respective SDRs at the AGM and EGM by sending SEB a completed and signed proxy card, shall be deemed to have instructed SEB to give a proxy to a person designated by the Company to vote the shares in the same proportion as all other shares in the Company represented by SDRs that are being voted for at the AGM and EGM. However, no such instruction from the SDR holders to SEB shall be deemed given with respect to any matter where giving such instructions and/or discretionary proxy would not be permitted by applicable law.

Please observe that conversion from SDRs into shares and vice versa is not allowed during the period between 9 May 2005 and 19 May 2005.

The AGM can be validly held without any specific quorum and resolutions shall be validly adopted at the AGM if approved by a majority of the shares present or represented and authorized to vote.

The EGM is only validly held if at least 50% of the shares authorized to vote are present or represented at the EGM. Resolutions shall be validly adopted at the EGM if approved by a qualified majority of at least 2/3 of the shares present or represented and authorized to vote.

Luxembourg, on 14 April 2005.

I (01957/280/167) The Board of Directors.

## HOLLERICH INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 20.324.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 2 mai 2005 à 11h15 n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour, faute de quorum de présence, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 juin 2005 à 11.15 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Changement de la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième vendredi de juin à dix heures.
- Modification afférente de l'article 10 des statuts.

Cette seconde assemblée Générale Extraordinaire prendra les décisions quelle que soit la proportion de capital représentée à l'Assemblée, les résolutions pour être valables devront réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02060/755/18) Le Conseil d'Administration.

## SOCLINPAR S.A., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS,

## Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 16.980.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le mardi 17 mai 2005 à 14.30 heures, au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 2. Rapport du Commissaire aux Comptes
- 3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 Affectation des résultats



- 4. Décharge de leur mandat à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- 5. Ratification, démission et cooptation d'un Administrateur
- 6. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
- 7 Divers

Les dépôts d'actions en vue de cette Assemblée seront reçus jusqu'au 12 mai 2005 aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 14, rue Aldringen, Luxembourg ainsi qu'au siège social.

I (02059/000/21) Le Conseil d'Administration.

## LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 20.479.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 2 mai 2005 à 11.30 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Changement de la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième vendredi de juin à neuf heures.
- Modification afférente de l'article 10 des statuts.

Cette seconde assemblée Générale Extraordinaire prendra les décisions quelle que soit la proportion de capital représentée à l'Assemblée, les résolutions pour être valables devront réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour assister ou être représentes à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02061/755/20) Le Conseil d'Administration.

## SAFEWAY PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 104.611.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le mardi 24 mai 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

1 (02062/755/18) Le Conseil d'Administration.

## GILDA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 60.482.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 15 février 2005 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 25 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

Modification de l'article 2 des statuts de la société, relatif à l'objet social, qui aura désormais la teneur suivante:
 La société a pour objet social la mise à disposition d'administrateurs ainsi que l'acceptation de mandats d'administrateurs au profit de sociétés tierces.



La société a également pour objet la prise de participations dans le capital de toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01386/755/21) Le Conseil d'Administration.

## PALENQUE FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 87.105.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 mai 2005 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (01582/045/16) Le Conseil d'Administration.

#### AYMROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.216.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 mai 2005 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (01583/045/16)

Le Conseil d'Administration.

## TONTEL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.153.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mai 2005 à 10.45 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (01492/045/17)

Le Conseil d'Administration.



## I.S.T. - INTERNATIONAL SPEDITION UND TRANSPORT S.A., Société Anonyme Holding,

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 14.213.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 11 mai 2005 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

II (01630/506/15)

Le Conseil d'Administration.

## RETAIL INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.563.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme RETAIL INVESTORS S.A. sont priés d'assister à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 9 mai 2005 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
- 5. Divers.

II (01873/000/15)

Le Conseil d'Administration.

## AJAX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.408.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2005 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
- 4. Divers.

II (00166/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

## KONYA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 36.783.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 11 mai 2005 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.
- II (01436/534/15)

Le Conseil d'Administration.



### **COSAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 70.588.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 10 février 2005 à 11.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

### l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 25 mai 2005 à 9.00 heures au siège social avec pour

### Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

La société a pour objet social la mise à disposition d'administrateurs ainsi que l'acceptation de mandats d'administrateurs au profit de sociétés tierces.

La société a également pour objet la prise de participations dans le capital de toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01387/755/21) Le Conseil d'Administration.

# PEH QUINTESSENZ SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 14, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 38.269.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

### ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der PEH QUINTESSENZ SICAV ein, die sich am 12. Mai 2005 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft hält.

Tagesordnung:

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

- 1. Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
- 2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. Dezember 2004
- 3. Ergebniszuweisung
- 4. Entlastung des Verwaltungsrates
- 5. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
- 6. Ernennungen in den Verwaltungsrat

Um an der Ordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen die Aktionäre von Inhaberaktien ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung beim Hauptsitz oder bei einer der Zweigstellen der BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxembourg hinterlegt haben.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

II (01419/755/22) Der Verwaltungsrat.

# CIEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 90.450.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mai 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 mars 2005;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 mars 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (01493/045/17) Le Conseil d'Administration.



# BRASSCO HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 22.072.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 17 mai 2005 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01548/755/19) Le Conseil d'Administration.

# SWITEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 9.988.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 13 mai 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01556/755/18) Le Conseil d'Administration.

# VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.199.

Notice is hereby given that the

### ORDINARY ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND, SICAV will be held in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, on Thursday 12 May 2005 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1. Report of the Board of Directors and of the Auditors.
- 2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations as per December 31, 2004.
- 3. Approbation of net results.
- 4. Discharge of the Directors and to the Auditors in respect of the performance of their duties for the financial year ended December 31, 2004.
- 5 Miscellaneous

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares 5 clear days before the Meeting at any office or branch of F. VAN LANSCHOT BANKIERS N.V., or at F. VAN LANSCHOT BANKIERS (LUX-EMBOURG) S.A.

The official language of the Meeting will be English.

II (01575/695/21) The Board of Directors.



# LINDE PARTNERS VALUE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.606.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

# ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of LINDE PARTNERS VALUE FUND will be held at the registered office of the fund on *May 11*, 2005 at 11.30 a.m. with the following agenda:

# Agenda:

- 1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
- 2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 2004;
- 3. Allocation of the net results;
- 4. Discharge to the Directors;
- 5. Statutory Appointments;
- 6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the Meeting of LINDE PARTNERS VALUE FUND the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (01838/584/24) The Board of Directors.

# DE PATT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.284.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01557/755/18) Le Conseil d'Administration.

# INVERTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 52.851.

Les actionnaires sont priés d'assister à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 12 mai 2005 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

# Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

II (01572/833/17)

Le Conseil d'Administration.



# JUBA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 58.036.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mai 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

II (01681/795/14) Le Conseil d'Administration.

# BB INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 85.965.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 mai 2005 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (01581/045/17) Le Conseil d'Administration.

# FONGESCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 29.741.

Les actionnaires sont priés d'assister à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 12 mai 2005 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

II (01584/833/17)

Le Conseil d'administration.

### L.P.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 66.250.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le 11 mai 2005 à 9.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes



- continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915
- nominations statutaires
- divers

II (01587/2046/17)

Le Conseil d'Administration.

# STANDARD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 15.235.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi 13 mai 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

II (01691/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

### VARIOCAP+ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 97.065.

Les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 12 mai 2005 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

### Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers.

II (01624/833/17)

Le Conseil d'administration.

# **VALUGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 61.264.

Les actionnaires sont priés d'assister à

### I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *12 mai 2005* à 14.30 heures, au siège social, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

# Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les société commerciales
- 8. Divers

II (01633/2809/21)

Le Conseil d'Administration.



### DYATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 15.389.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 11 mai 2005 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour:

- 1. Lecture de rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

II (01631/506/15)

Le Conseil d'Administration.

# KADJOU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 81.874.

Les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 12 mai 2005 à 15.30 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

# Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- 7. Divers

II (01632/000/19)

Le Conseil d'Administration.

# CONSTANZA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 23.673.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme CONSTANZA S.A. sont priés d'assister à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 10 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

# Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

II (01872/000/14)

Le Conseil d'Administration.

# JASON ENTERPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord. R. C. Luxembourg B 62.405.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 10 mai 2005 à 9.00 heures au siège de la société, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001, 2002, 2003
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- 4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales



#### 5. Nominations statutaires

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage, émis par une banque attestant la propriété effective des actions, ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société.

II (01635/717/19) Le conseil d'Administration.

# WINNING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.249.

Les actionnaires sont invités à assister à:

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG aux 46-48, route d'Esch à L-2965, le jeudi 12 mai 2005 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004
- 3. Affectation des résultats
- 4. Décharge aux Administrateurs
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Il (01662/755/22)

Le Conseil d'Administration.

# TROIS LUXE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 64.034.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 11 mai 2005 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
- 5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
- 6. Divers.

II (01708/1023/17) Le Conseil d'Administration.

# DIADEM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.982.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV DIADEM à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 13 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
- 3. Affectation des résultats
- 4. Quitus aux Administrateurs
- 5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- 6. Nominations statutaires



Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Il (01679/755/21)

Le Conseil d'Administration.

### HATFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.258.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le mardi 17 mai 2005 à 9.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Il (01713/755/20)

Le Conseil d'Administration.

# ADVANCED DEVELOPMENT VENTURE PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 79.200.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 mai 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
- 5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
- 6. Divers.

II (01807/1023/17) Le Conseil d'Administration.

# ALBIN WEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 30.277.

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont priés d'assister à

# I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 13 mai 2005 à 17.00 heures au siège social avec pour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.



Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01726/755/19) Le Conseil d'Administration.

# INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.522.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

# ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 12, 2005 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

# Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003 and 2004
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
- 5. Miscellaneous.

II (01740/795/16) The Board of Directors.

# KENT INTER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 61.570.

Les actionnaires sont priés d'assister à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, le 12 mai 2005 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

### Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Transfert du siège social
- 7. Divers

II (01812/000/19)

Le Conseil d'Administration.

### SODI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.759.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

# I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 12 mai 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (01813/755/17) Le conseil d'Administration.



# FondsSelector SMR SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 76.964.

Hiermit wird allen Anteilinhabern der FondsSelector SMR SICAV (die «Investmentgesellschaft») mitgeteilt, dass eine AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am 12. Mai 2005 um 10.15 Uhr am Gesellschaftssitz 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen, stattfinden wird

### Tagesordnung:

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

- 1. Information des Verwaltungsrates über die Anforderungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002.
- 2. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft. Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
- 3. Verschiedenes.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Anteile sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile. Im Falle, in dem anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor den Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen. Aktionäre, oder deren Vertreter, die an der außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 9. Mai 2005 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der FondsSelector SMR SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4021 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2005.

II (01789/755/32) Der Verwaltungsrat.

### LUMASA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 16.398.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

# I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mai 2005 à 10.00 heures au siège social.

# Ordre du jour:

- 1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- 2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 4. Nominations statutaires;
- 5. Divers.

II (01816/655/15)

Le Conseil d'Administration.

# SAUREN FONDS-SELECT SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 68.351.

Hiermit wird allen Anteilinhabern der SAUREN FONDS-SELECT SICAV (die «Investmentgesellschaft») mitgeteilt, dass eine

# AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am 12. Mai 2005 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen, stattfinden wird.

# Tagesordnung:

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

- 1. Information des Verwaltungsrates über die Anforderungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002.
- 2. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft.



Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.

3. Verschiedenes.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Anteile sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile. Im Falle, in dem anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor den Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen. Aktionäre, oder deren Vertreter, die an der außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 9. Mai 2005 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der SAUREN FONDS-SELECT SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4021 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2005.

II (01790/755/33)

Der Verwaltungsrat.

# **NUCIFERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 83.970.

Les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adelaïde, le 9 mai 2005 à 20.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- 5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 6. Divers

II (01922/1212/19)

 $Le\ Conseil\ d'Administration.$ 

# **ODAGON S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.715.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

# I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 12 mai 2005 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01814/755/18) Le Conseil d'Administration.



# CELFLOOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 4.544.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mai 2005 à 11.00 heures à Luxembourg au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire de surveillance concernant l'exercice social arrêté le 31 décembre 2004.
- 2. Approbation du bilan et du compte des pertes et profits arrêtés le 31 décembre 2004.
- 3. Affectation des résultats.
- 4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes concernant l'exécution de leur mandat pendant l'exercice social arrêté au 31 décembre 2004.
- 5. Divers

II (01920/000/17)

Le Conseil d'Administration.

# LHJRWING DENCH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 65.124.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

qui aura lieu le 11 mai 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
- 5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
- 6. Divers.

II (01368/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

# DOD'EAU DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme, (anc. BODYTONE S.A.).

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 75.599.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

# l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 11 mai 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

II (01585/788/16)

Le Conseil d'Administration.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck